

SNUDI FO 65

Bulletin d'info-mail du SNUDI FO 65

#1 - 24 août 2023

[Site internet](#) - [Adhérer](#) - [Permanences](#) - [Page Facebook](#)

Chers collègues,

Le SNUDI FO 65 reprendra son activité normale dès la semaine prochaine.

Vous pouvez [retrouver ici les horaires de la permanence](#) (inchangées) ainsi que nos coordonnées pour pouvoir nous joindre tout au long de l'année scolaire.

Vous [trouverez également ici notre note de rentrée](#) (déjà envoyée début juillet) avec quelques infos utiles (journée de prérentrée, journée de solidarité, rendez-vous de carrière).

Vous [trouverez aussi un calendrier scolaire à imprimer](#) au format que vous souhaitez.

Le conseil syndical se réunira en début d'année. Un premier calendrier des **réunions d'info syndicale** sera établi à cette occasion. Pensez à vous "réserver" 3 fois 3h sur vos animations pédagogiques pour participer à nos RIS ! ([comment ça marche ? réponse ici !](#))

Enfin, nous invitons tous les collègues à **nous rejoindre en adhérent au SNUDI-FO 65** dès la rentrée. C'est grâce à tous les syndiqués que le syndicat peut fonctionner. Se syndiquer, c'est le premier des droits, celui qui permet de défendre tous les autres (la lecture de la suite de ce mail pourra peut-être vous en convaincre !) [Vous trouverez le bulletin d'adhésion ici.](#)

Audience avec le ministre Attal, annonces du Président Macron, loi Rilhac... une rentrée sous le signe de la provocation !

[Audience avec le ministre Gabriel Attal : rien de nouveau sous le soleil, le démantèlement de l'école Publique continue !](#)

La FNEC FP-FO a été reçue en audience par le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse lundi 21 août.

Il s'agissait d'une première prise de contact, pendant laquelle la délégation FO a posé les revendications urgentes de la rentrée. Le ministre n'a pas apporté beaucoup de réponses, si ce n'est qu'il a confirmé la poursuite des contre-réformes que nous combattons et que nous allons continuer à combattre.

[Lire notre compte rendu ici.](#)

Annonces du Président Macron : encore une provocation !

Dans une interview, le président Macron s'est livré à une nouvelle offensive contre l'École publique et le statut des personnels. Il a notamment déclaré : « *Il y a trop de vacances, et des journées trop chargées. Les élèves qu'on aura évalués, et qui en auront besoin, il faut qu'on puisse les faire rentrer le 20 août pour leur permettre de faire du rattrapage.* »

[Lire notre communiqué complet.](#)

Direction d'école : le ministre Attal confirme et amplifie les projets destructeurs de ses prédécesseurs.

L'été est décidément une période propice pour faire passer les mauvais coups contre les salariés, en témoigne la publication le 30 juillet par le gouvernement Macron-Borne des décrets d'application de la réforme des retraites, toujours massivement rejetée par les travailleurs et la population !

De la même manière, à quelques jours de la rentrée scolaire, le ministre Attal a choisi de faire paraître le décret n°2023-777 relatif aux directeurs d'école en application de la loi Rilhac, qui a mis en place pour les directeurs « *une délégation de compétences de l'autorité académique* » et une « *autorité fonctionnelle* ».

Ce décret avait été présenté au comité social d'administration ministériel du 16 mai 2023. **La FNEC FP-FO ainsi que la FSU, la CGT, SUD et le SNALC avaient voté contre (11 voix) tandis que le SE-UNSA et le SGEN-CFDT votaient pour (4 voix).**

[Lire notre communiqué complet.](#)

SNUDI FO 65 - Syndicat des Instituteurs, Professeurs des écoles, AESH et PsyEN
12 rue du Dr Jean Lansac - 65000 TARBES